

Cadre réservé au service (réfèrent)

Famille n°

Nom

Ecole

Date et heure de retour de la fiche

..... à h

Accueils de Loisirs

Fiche de souhaits de réservation

VACANCES D'HIVER 2017

(Du 13 février au 24 février 2017)

Avant toute demande il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif unique complet 2016-2017

Ce document est à remettre au réfèrent périscolaire de l'école du 3 au 13 janvier 2017

(Les fiches des enfants non scolarisés dans une école publique orléanaise, pourront être déposées au service accueil /inscription)

Toutes les demandes transmises hors délai ne seront examinées que dans la limite des places disponibles.

Un accusé réception de la demande sera remis aux familles.

Nom de l'enfant	Prénom	Péricentre	Centre	Classe
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Période du 13 février au 24 février 2017

Semaine 07

Veuillez entourer les dates souhaitées

Semaine 08

L	M	M	J	V
13	14	15	16	17

L	M	M	J	V
20	21	22	23	24

Les Péricentres et les centres ouverts :

Séquoias : André Dessaux – Jean Zay – Nécotin – Maxime Perrard

Château : Pierre Ségelle – Jean Mermoz – Marie Stuart – Capucins

Sapins : Louis Guilloux - Diderot

Châtelet : Direct

⚠ Rappel : En cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les **critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**.

La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par courrier. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation. **Pensez à actualiser votre dossier (assurance, justificatifs d'activité...).**

Toute demande d'annulation quel que soit le motif donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille. Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille. Exception faite avec un certificat médical.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche
et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Orléans le..... Signature obligatoire :